

CODE DE TRANSPARENCE ISR EUROPEEN

ODDO BHF METROPOLE SELECTION

ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP
VALUE

JANVIER 2023



Sommaire

Déclaration d'engagement	3
1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	7
2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code	7
2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	7
2.3 Comment votre stratégie en matière d'investissement responsable est-elle formalisée ?	9
2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	12
2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	15
2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	15
2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?	16
2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	17
2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	17
2.10 Quels fonds ISR gérés par la société de gestion sont ouverts au public ?	18
3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?	19
3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?	24
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?	25
3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?	27
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	29
3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	29
4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?	30
4.2 Prise en compte des risques climatiques dans la gestion des portefeuilles	33

4.3	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?	34
4.4	Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	34
4.5	Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?	34
4.6	Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?	34
4.7	Le fonds investit-il dans les OPC ?	36
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?	37
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?	38
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?	38
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds	38



Déclaration d'engagement

ODDO BHF Asset Management est une marque qui regroupe quatre entités juridiques : ODDO BHF Asset Management SAS, ODDO BHF Asset Management GmbH, ODDO BHF Asset Management Lux, METROPOLE Gestion. Son engagement pour l'intégration des facteurs ESG repose sur une longue tradition dans notre groupe indépendant et familial. Grâce à notre savoir-faire historique en matière de recherche en gouvernance d'entreprise, nous intégrons depuis 2005 les standards de responsabilité sociale des entreprises (RSE) à notre ADN et à notre expertise de gestion.

ODDO BHF Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010 et l'intégration des facteurs ESG est totalement alignée avec notre philosophie d'investissement de convictions et de long terme. Par la prise en compte des critères matériels les plus significatifs pour les investisseurs, notre approche vise en premier lieu à impacter la construction des portefeuilles.

Cette déclaration d'engagement est la première édition depuis le rapprochement d'ODDO BHF Asset Management et de METROPOLE Gestion. Elle porte sur la période de décembre 2022 à décembre 2023.

ODDO BHF Asset Management SAS est membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) ainsi que du Forum pour l'Investissement Responsable en France (FIR) et en Allemagne (FNG). Elle adhère au code de transparence européen et s'engage à la plus grande transparence en matière d'intégration des facteurs ESG.

Les fonds concernés par ce Code de transparence sont :

- ODDO BHF METROPOLE Sélection
- ODDO BHF METROPOLE EURO SRI
- ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

Achévé le 23/12/2022

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

METROPOLE SELECTION, METROPOLE SRI et METROPOLE SMALL CAP VALUE

Nom du fond: ODDO BHF METROPOLE SELECTION					
Stratégies dominantes & complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/11/2022	Labels	Documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement & Vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Impact investing <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions normatives <input type="checkbox"/> Thématique ISR	Gestion passive <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark conventionnel <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark ESG Gestion active <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Arctique <input type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Armes non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Déforestation <input type="checkbox"/> Droit du travail <input type="checkbox"/> Droits humains <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Gouvernance & conventions internationales <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input type="checkbox"/> Manipulation génétique <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflit <input type="checkbox"/> Nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial des Nations Unis <input type="checkbox"/> Pétrole & gaz conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole & gaz non conventionnels <input type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Principes de l'OCDE <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autre :	404M€	<input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label français CIES <input checked="" type="checkbox"/> Label français ISR <input type="checkbox"/> Label Greenfin <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label Towards Sustainability <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DICI <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de gestion <input checked="" type="checkbox"/> Reporting ESG <input checked="" type="checkbox"/> Reporting mensuel



Nom du fond: ODDO BHF METROPOLE EURO SRI					
Stratégies dominantes & complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/11/2022	Labels	Documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement & Vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Impact investing <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions normatives <input type="checkbox"/> Thématique ISR	Gestion passive <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark conventionnel <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark ESG Gestion active <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Arctique <input type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Armes non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Déforestation <input type="checkbox"/> Droit du travail <input type="checkbox"/> Droits humains <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Gouvernance & conventions internationales <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input type="checkbox"/> Manipulation génétique <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflit <input type="checkbox"/> Nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial des Nations Unis <input type="checkbox"/> Pétrole & gaz conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole & gaz non conventionnels <input type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Principes de l'OCDE <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autre :	135M€	<input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label français CIES <input checked="" type="checkbox"/> Label français ISR <input type="checkbox"/> Label Greenfin <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label Towards Sustainability <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DICI <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de gestion <input checked="" type="checkbox"/> Reporting ESG <input checked="" type="checkbox"/> Reporting mensuel

Nom du fond: ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE					
Stratégies dominantes & complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/11/2022	Labels	Documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement & Vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Impact investing <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions normatives <input type="checkbox"/> Thématique ISR	Gestion passive <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark conventionnel <input type="checkbox"/> Gestion passive – benchmark ESG Gestion active <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Arctique <input type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Armes non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Déforestation <input type="checkbox"/> Droit du travail <input type="checkbox"/> Droits humains <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Gouvernance & conventions internationales <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input type="checkbox"/> Manipulation génétique <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflit <input type="checkbox"/> Nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial des Nations Unis <input type="checkbox"/> Pétrole & gaz conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole & gaz non conventionnels <input type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Principes de l'OCDE <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autre :	17M€	<input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label français CIES <input checked="" type="checkbox"/> Label français ISR <input type="checkbox"/> Label Greenfin <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label Towards Sustainability <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DICI <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de gestion <input checked="" type="checkbox"/> Reporting ESG <input checked="" type="checkbox"/> Reporting mensuel

Pour accéder aux documents concernant le fonds, veuillez cliquer sur le lien suivant :
https://www.am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/fundspage



2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

ODDO BHF Asset Management SAS, ODDO BHF Asset Management GmbH, ODDO BHF Asset Management Lux et METROPOLE Gestion, filiales à 100% du groupe financier indépendant franco-allemand ODDO BHF, opèrent sous la marque unique ODDO BHF Asset Management. ODDO BHF Asset Management SAS est la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique le présent code de transparence. La gestion financière des fonds de ce code de transparence est déléguée à METROPOLE Gestion.

ODDO BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris
FRANCE

METROPOLE GESTION

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris
FRANCE

Personne à contacter sur les questions ayant trait au développement durable :

Valentin Pernet, Group head of sustainability policy

valentin.pernet@oddo-bhf.com

Tel. : +49 211 239 245 19

Rachida Mourahib, Responsable de la recherche et stratégie ESG

rachida.mourahib@oddo-bhf.com

Tel. : +33 1 44 51 86 85

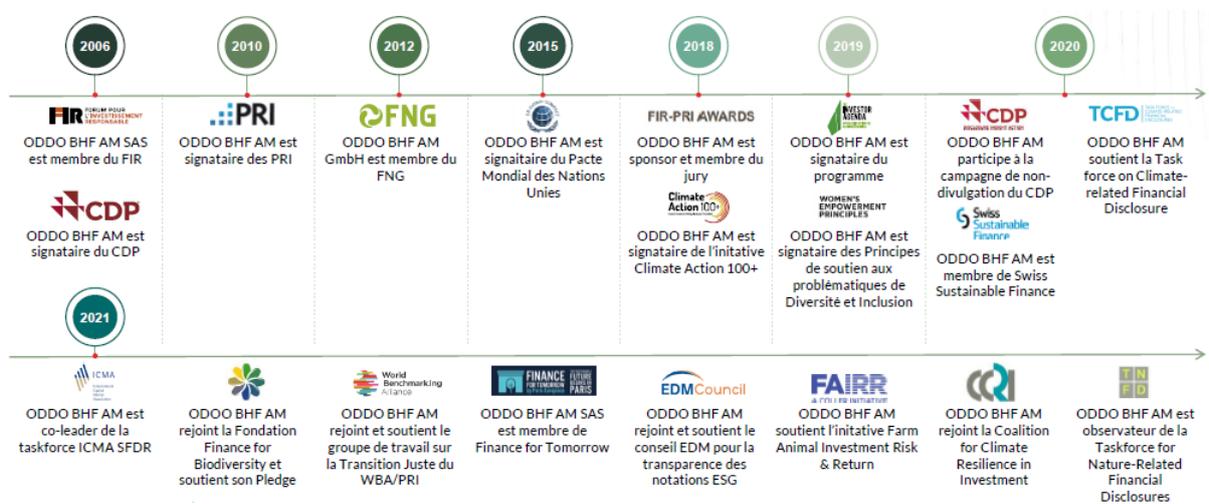
2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

L'engagement de ODDO BHF Asset Management SAS dans l'intégration ESG trouve son origine dans l'orientation long terme de son activité, en tant que société de gestion filiale d'un groupe financier indépendant dont les origines remontent à 1849 et disposant d'un actionnariat stable et orienté long terme : la famille Oddo à 65%, les collaborateurs à 25% et d'autres investisseurs à 10% au 31 décembre 2022. Ainsi, les exigences de Responsabilité Sociale des Entreprises font partie intégrante de l'ADN du groupe.

Pour plus d'informations sur la démarche RSE et la déclaration de performance extra-financière 2022 du groupe ODDO BHF : <https://www.oddo-bhf.com/fr>

L'approche d'intégration ESG s'appuie sur les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) signés par ODDO BHF Asset Management en 2010. Les principes pour l'investissement responsable sont conformes à notre approche de la gestion d'actifs, laquelle s'appuie sur l'analyse des fondamentaux et un horizon d'investissement à long terme, afin de mieux cibler les risques et les opportunités.

L'historique de notre démarche d'investisseur responsable au sein de ODDO BHF Asset Management SAS



Source : ODDO BHF Asset Management SAS

La gestion financière des compartiments ODDO BHF METROPOLE Selection, ODDO BHF Euro SRI et ODDO BHF Small Cap Value a été déléguée à METROPOLE Gestion. METROPOLE Gestion s'est engagée depuis sa création dans un processus par lequel elle affirme son implication totale sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. METROPOLE Gestion est notamment membre fondateur et a participé au financement de la chaire de recherche « **Valeur et RSE** » de l'Université Clermont Auvergne : la collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne permet de fournir une réponse de long terme à la problématique « responsabilité sociétale de l'entreprise et valorisation ». Elle a été renforcée par le lancement en 2012 de la chaire de recherche « Valeur et Responsabilité Sociétale des Entreprises » dont METROPOLE Gestion est un partenaire fondateur avec Michelin, la Caisse d'Épargne d'Auvergne et Limousin ainsi que la Maif, avec pour principal objectif de faire le lien entre valeur de marché et comportement socialement responsable des entreprises.

Au-delà des mesures qui ont été mises en place au sein de la société, METROPOLE Gestion a adopté dès 2008 dans sa politique de gestion pour le compte de ses clients une politique d'investissement Value Responsable, qui incite les émetteurs des valeurs détenues en portefeuille à s'améliorer dans la durée sur les thèmes extra-financiers ESG. En effet, nous sommes convaincus que les leviers pour agir en faveur du développement durable se situent avant tout dans notre rôle d'investisseur au quotidien.

Pour plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'ODDO BHF Asset Management et METROPOLE Gestion voir le site <https://www.oddo-bhf.com/fr>



2.3 Comment votre stratégie en matière d'investissement responsable est-elle formalisée ?

La démarche d'investisseur responsable appliquée aux compartiments concernés par ce code de transparence repose sur une philosophie d'investissement à long terme fondée sur la conviction. Nous veillons ainsi à ce que les critères ESG significatifs pour les investisseurs soient pris en considération dans l'analyse et l'évaluation des émetteurs, tout comme les critères financiers traditionnels.

Notre plateforme interne d'analyse ESG, dont dispose l'ensemble des équipes de gestion, nous permet de déployer notre politique d'intégration ESG visant en premier lieu à impacter la construction des portefeuilles d'investissements. Nous répondons ainsi à notre double objectif de produire une analyse la plus complète et holistique possible des risques et opportunités à long terme et d'apporter une performance financière durable à nos clients.

Politique d'intégration ESG

Par la prise en compte des critères matériels les plus significatifs pour les investisseurs, notre approche vise en premier lieu à impacter la construction des portefeuilles. Répondre aux enjeux de long terme de développement durable tout en apportant de la performance financière à nos clients exige une pratique renouvelée de l'intégration ESG, que nous basons sur trois piliers :

- L'implémentation d'exclusions normatives et sectorielles. Des seuils évolutifs alignés sur le consensus scientifique en matière de changement climatique et conformes aux exigences des labels durables.
- L'analyse des facteurs extra-financiers clés à l'aide de la méthodologie ESG de METROPOLE GESTION, pour les fonds ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE.
- La recherche de progrès par le développement du dialogue et de l'engagement avec les entreprises (« best effort ») selon la politique de dialogue et d'engagement.

Politique d'engagement actionnarial

METROPOLE Gestion qui gère par délégation les compartiments ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE applique sa propre politique de vote.

METROPOLE Gestion considère que l'exercice des droits de vote pour le compte de ses clients est une partie intégrante de la mise en place d'un dialogue avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques en matière de thématiques ESG.

Nous constatons au fur et à mesure des années une attention plus particulière des entreprises au vote des actionnaires et la mise en place d'un dialogue de leur part avec les investisseurs.

L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont menées par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion avec l'appui de l'agence ISS.

Stratégie climat

Signataires du Carbon Disclosure Project (CDP) et partie prenante de multiples initiatives globales (Climate Action 100+,TCFD), les entités OBAM SAS et METROPOLE Gestion considèrent l'enjeu climatique comme une priorité totale depuis de nombreuses années. Outre la mesure de l'intensité carbone de certains portefeuilles en vertu de l'Article 173 et le Décret 29 de la Loi française sur la transition énergétique, notre stratégie climat s'articule autour de trois briques : sensibilisation, dialogue & engagement, et exclusion.

Politique d'exclusion

Les compartiments ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE appliquent la politique d'exclusion d'OBAM SAS.

Cette politique, mise à jour en septembre 2021, a introduit de nouveaux seuils plus restrictifs et de nouveaux secteurs exclus, avec un accent fort sur la biodiversité et les énergies fossiles (exploration de l'Arctique, pétrole et gaz non-conventionnels), qui font maintenant partie du socle commun d'exclusion.

- **Socle commun d'exclusion**

Ce socle commun d'exclusion s'applique à tous les fonds ouverts au public, indépendamment de leur classification SFDR. Concernant la gestion de fonds dédiés et/ou de mandats de gestion, le socle commun d'exclusion s'applique de manière systématique depuis le 1^{er} janvier 2022. Pour les clients existants, ces exclusions seront appliquées de manière systématique à partir de 2030. Toutefois, le socle est présenté aux clients existants et est appliqué sans indication contraire de leur part. Il recouvre la gouvernance et conventions internationales, les armes non conventionnelles, le charbon, le pétrole et gaz non conventionnelles, l'exploration de l'Arctique, la biodiversité et le tabac.



- Exclusions sectorielles spécifiques

Ces exclusions sectorielles spécifiques s'appliquent seulement à certains fonds ouverts au public, fonds dédiés et mandats classifiés art. 8-9 selon la classification SFDR, afin de respecter les règles liées à la labellisation de certaines de nos stratégies. Ces exclusions spécifiques incluent le pétrole et gaz conventionnels, le nucléaire, les jeux d'argent, les armes conventionnelles, les OGM, l'alcool et le divertissement pour adultes.

Socle commun d'exclusions

Sectors	Exclusion thresholds	Activities
 UN Global Compact	0	Violation against the United Nations Global Compact
 Unconventional weapons	0	Manufacture or distribution of weapons prohibited under the Chemical Weapons Convention, the Ottawa Convention, the Oslo Convention, the amended and supplemented Convention on prohibitions or restrictions on the use of certain conventional weapons (blinding laser weapons, incendiary weapons, and non-detectable fragments weapons), and nuclear weapons manufactured by a company incorporated in a country that does not form part of the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT)
 Coal	>8m tones or 5% ¹	Coal mining – EU & OECD: 0% (2030), Rest of the world: 0% (2040)
	>20% ²	Power generation EU & OECD countries: 15% (2024) – 10% (2026) – 5% (2028) – 0% (2030)
	0	Any company developing new projects involving thermal coal, regardless of the project's size
 Unconventional oil & gas ⁴	>5% ¹	Exploration-production & exploitation
 Arctic exploration	>10% ¹	Exploration-production & exploitation of (conventional & unconventional) oil & gas in the Arctic
 Biodiversity	>5% ¹	Production, processing, trade, consumer goods based on palm oil + violation of sustainability principles as defined by certification bodies (e.g., RSPO ³)
	<i>Exclusion list</i>	Companies whose activities have a negative impact on biodiversity, and which do not pursue a clear and credible strategy to preserve and protect it → based on the trackrecords of known environmental violations and controversies
 Tobacco	>5% ¹	Production

1. % of revenues / 2. % of production mix or of installed capacity / 3. Roundtable on Sustainable Palm Oil / 4. Incl. shale oil & gas, oil sands

Source : ODDO BHF Asset Management, 2022

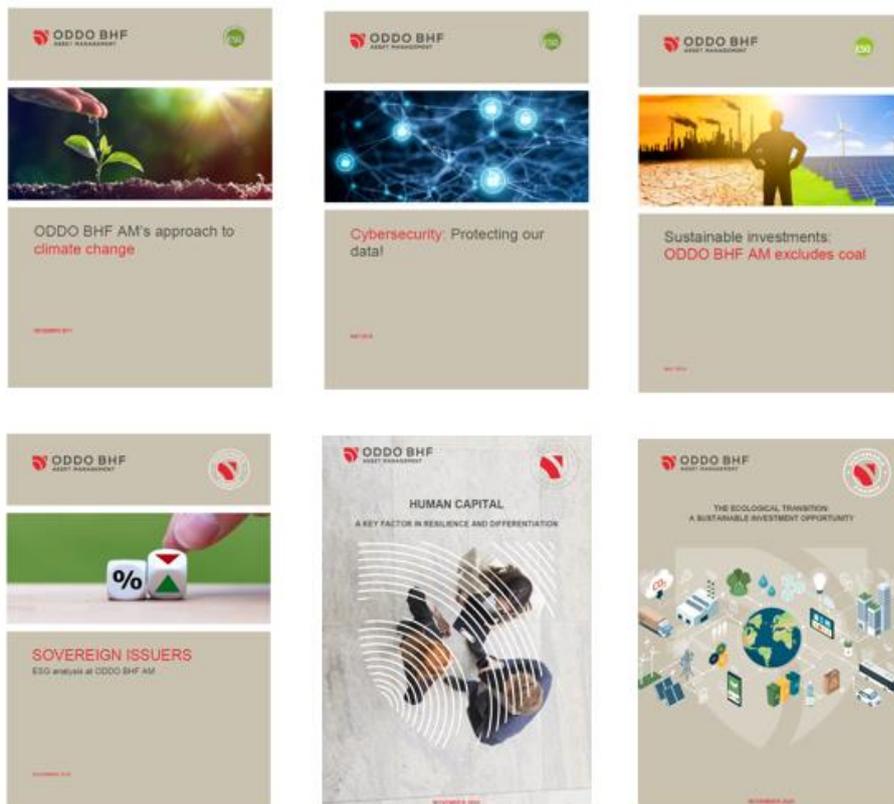
Vous trouverez la politique d'exclusion ici :

https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

Market intelligence

ODDO BHF Asset Management SAS s'engage régulièrement dans les discussions de place et participe activement à certains groupes de travail afin de prendre en compte les attentes des différentes parties prenantes en matière d'investissement responsable (investisseurs, entreprises, régulateurs).

Par la publication de livres blancs thématiques, ODDO BHF Asset Management SAS participe également à une démarche de progrès continu dans la diffusion et le partage de connaissances sur



les thèmes ESG.

Source : ODDO BHF Asset Management

Pour plus d'informations sur notre stratégie d'investissement responsable : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_non_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

METROPOLE Gestion en tant que gérant financier délégué, applique sa politique ESG pour appréhender les questions des risques/opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique, aux compartiments ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE.



La conviction de METROPOLE Gestion est que l'évaluation d'une entreprise ne peut être considérée que dans sa globalité. En effet, si l'analyse financière a longtemps été le seul axe d'analyse des risques et opportunités de chaque entreprise, il est impossible aujourd'hui, devant la montée des risques sociaux, environnementaux et climatiques de ne pas les intégrer, au même titre que les risques purement financiers ; ces risques pouvant d'ailleurs engendrer des risques financiers considérables pour les entreprises.

Par ailleurs, nous avons la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles.

METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° qui prend en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle.

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Ces indicateurs couvrent les 14 indicateurs obligatoires listés dans les spécifications techniques de l'article 6 de la réglementation SFDR ainsi qu'au moins un des indicateurs additionnels requis liés aux objectifs climatiques et autres thématiques environnementales et ceux de la thématique sociale, emploi, le respect des droits humains, anti-corruption et anti-fraude des tableaux 2 et 3 de ladite réglementation. Cette approche nous permet à la fois d'évaluer les risques ESG propres à chaque entreprise mais aussi de mesurer les opportunités qui s'ouvrent à elles dans le cadre de leur transformation vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion entend inciter, par ses investissements pour le compte de ses clients, l'ensemble du monde économique à entrer dans une démarche de transition vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion évalue ainsi les entreprises par une notation mais évalue aussi toute controverse qui apparaîtrait et soulèverait un nouveau risque. A cette dernière est associé un niveau de risque engendrant une décision de gestion qui peut aller de la mise sous surveillance à une cession immédiate du titre faisant l'objet d'une controverse majeure après un dialogue avec l'entreprise. L'évaluation recouvre des risques aussi variés que :

- L'implication des dirigeants ;
- le risque de réputation ou d'image ;
- la récidive ;
- la réactivité de l'entreprise ;
- les sanctions internes ;
- les changements de processus ;
- un chiffrage des amendes potentielles, pertes de parts de marché, investissements nécessaires notamment.

Parmi les controverses considérées comme majeures, on trouve les collusions, les scandales sanitaires et environnementaux, les comportements contraires aux droits de l'homme, les scandales de corruption, etc...

Les risques spécifiquement liés au changement climatiques sont évalués selon une approche quantitative et qualitative.

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits au paragraphe précédent. 35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de la notation ESG telle que décrite précédemment et couvrent au moins un des indicateurs de durabilité repris dans les normes techniques réglementaires de la réglementation SFDR relatives au climat et à l'environnement.

Nous établissons en outre une notation spécifique des performances liées à la gestion des risques climatiques, permettant de classer les entreprises en conséquence. Nous calculons ainsi un « score de risques climat » pour chaque entreprise qui prend en compte les risques physiques et les risques de transition auxquels font face les entreprises ainsi que leur alignement avec la trajectoire 2° des Accords de Paris. Ce score compte 22 sous-indicateurs classés en percentiles, qui sont ensuite équipondérés.

Cette approche quantitative est complétée par une approche qualitative pour chaque entreprise au cours d'entretiens menés en direct avec elles.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- Compatibilité trajectoire 2 degrés ;
- Conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes ;
- Évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- Mesures d'émissions de GES.

Enfin, METROPOLE Gestion mesure des indicateurs de performance ESG dans les rapports périodiques propres aux compartiments ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI, ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE. En plus de la mesure des émissions de CO₂ du portefeuille, deux indicateurs d'impact sont suivis dans la durée.



2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les compartiments concernés par ce document de transparence sont gérés par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion :



- **Ingrid TRAWINSKI**
- Directeur Général Délégué
- Co-Directeur de la Gestion
- Membre de la SFAF* (2000)
- Entrée dans l'industrie : 1997
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2007



- **Cédric HERENG**
- Directeur Général Adjoint
- Co-Directeur de la Gestion
- Membre de la SFAF* (2002)
- Entrée dans l'industrie : 1999
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2005



- **Jérémy GAUDICHON**
- Gérant de portefeuille
- Membre de la SFAF* (2017)
- Entrée dans l'industrie : 2001
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2015



- **Fredrik BERENHOLT**
- Gérant de portefeuille
- CFA* (2003)
- Entrée dans l'industrie : 1991
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2006



- **Markus MAUS**
- Gérant de portefeuille
- Membre de la DVFA* (2001)
- Entrée dans l'industrie : 1999
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2003



- **Thibault MOUREU**
- Gérant de portefeuille
- CFA* (2013)
- Entrée dans l'industrie : 2006
- A rejoint METROPOLE Gestion en 2014

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Fort de ses convictions, METROPOLE Gestion a souhaité que les frontières traditionnelles existantes au sein des entreprises d'investissement entre équipes de gestion et d'analystes financiers d'une part, et ESG d'autre part soient abolies.

De la même façon qu'au cours de nos entretiens avec les entreprises nous interrogeons les dirigeants sur les sujets de RSE et pas seulement les équipes dédiées à ces sujets, notre équipe de gestion et d'analyse financière classique est aussi responsable de la gestion et de l'analyse ESG des entreprises afin que croissance des résultats rime toujours avec développement durable dans la démarche et les réflexions de l'équipe.

L'équipe de gestion pluridisciplinaire est ainsi composée de 6 gérants analystes actions seniors. L'équipe travaille sous un mode collégial et un comité de gestion a lieu de façon hebdomadaire afin de formaliser les décisions de gestion.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

ODDO BHF Asset Management prend part aux initiatives suivantes :

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forums <ul style="list-style-type: none"> - FIR (commission Dialogue & Engagement, Groupe de travail Impact Investing) - FNG (Allemagne) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <ul style="list-style-type: none"> - Membre du groupe de travail sur l'article 173 <input type="checkbox"/> EFAMA RI W6 <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> - SFAF – Société Française des Analystes Financiers : membre de la Commission Analyse Extra-Financière - Sponsor et membre du jury des Prix académiques FIR-PRI 	<input type="checkbox"/> IIGGC – Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project <ul style="list-style-type: none"> - Carbone - Forêts - Eau <input type="checkbox"/> Montreal Carbon Pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bond Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> - Signataire de l'initiative collaborative Climate Action 100+ - Signataire de l'Investor Agenda - Signataire des recommandations de la TCFD - Signataire du Finance for Biodiversity Pledge 	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> - Signataire des Women Empowerment Principles des Nations Unies - Membre fondateur de la coalition Transition Juste de F4T 	<input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres



2. 8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/10/2022, nos fonds labellisés ISR s'élèvent à 4.2 Md€.

Au 31/10/2022, ODDO BHF Asset Management SAS a un encours total d'actifs investis dans des fonds classifiés art. 8-9 de 10.9 Md€. Chez ODDO BHF Asset Management SAS, aux exigences réglementaires SFDR s'ajoute la condition d'avoir une intégration ESG claire dans le processus d'investissement et la construction du portefeuille afin d'être classifié art. 8.

Toutes les informations concernant les fonds ouverts ISR gérés par ODDO BHF Asset Management SAS sont disponibles ici :

https://www.am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/fundspage

2. 9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/10/2022, nos fonds labellisés ISR représentent 38.2% des encours totaux sous gestion des fonds ouverts d'ODDO BHF Asset Management (11 Md€).

Au 31/10/2022, le pourcentage des actifs ISR de ODDO BHF Asset Management SAS (SFDR art. 8-9) s'élevait à 40% des encours totaux sous gestion de ODDO BHF Asset Management SAS et 76% des encours sous gestion d'ODDO BHF Asset Management.

2. 10 Quels fonds ISR gérés par la société de gestion sont ouverts au public ?

En 2022, les fonds ouverts au public labellisés ISR et gérés par ODDO BHF Asset Management SAS sont les suivants:

	Actions	Obligations
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODDO BHF Avenir Europe ▪ ODDO BHF Avenir Euro ▪ ODDO BHF Génération ▪ ODDO BHF Green Planet ▪ ODDO BHF METROPOLE Sélection ▪ ODDO BHF METROPOLE EURO SRI ▪ ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE ▪ ODDO BHF Pilotage Selection Durable 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODDO BHF Green Planet ▪ ODDO BHF Sustainable German Equities 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODDO BHF Active Small Cap ▪ ODDO BHF Green Planet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities ▪ ODDO BHF Euro Credit Short Duration ▪ ODDO BHF Green Planet

Source : ODDO BHF Asset Management SAS

Toutes les informations concernant tous les fonds ouverts ISR gérés par ODDO BHF Asset Management SAS sont disponibles ici :

https://am.oddo-bhf.com/france/en/non_professional_investor/fundspage



3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

ODDO BHF METROPOLE SELECTION

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation « Best in class » / « Best effort » des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise,
- respect de l'environnement,
- gestion du capital humain,
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion disponible sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction du portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG « Best in class »/« Best effort » en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes:

- les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort,
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum,
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels et collectifs.
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations de l'univers d'investissement peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200. Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG « Best in class » / « Best effort » ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels et collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés sur le site internet <http://am.oddobhf.com>.

ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation « Best in class »/ « Best effort » des sociétés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise,
- respect de l'environnement,
- gestion du capital humain,



- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes dont la capitalisation boursière se situe entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euro auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion disponible sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction du portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG « Best in class »/ « Best effort » en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations.

Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort,
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum,
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG. De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels et collectifs.
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière se situe entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros dans les pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Small 200.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG « Best in class »/ « Best effort » ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels et collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>.

ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation « Best in class »/ « Best effort » des sociétés de la zone Euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- politique de gouvernance d'entreprise,
- respect de l'environnement,
- gestion du capital humain,
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 5 milliards d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion disponible sur le site <http://am.oddo-bhf.com>. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction du portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG « Best in class »/ « Best effort » en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification.



Notre démarche d'analyse ESG se base sur une approche multisectorielle, Best-in-class / Best effort qui incite les sociétés à s'améliorer sur les trois grands thèmes extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'approche « Best-in-class » consiste à sélectionner les sociétés européennes meilleures que la moyenne des entreprises de leur secteur sur les critères ESG. L'échelle de notation « Best-in-class » va de AAA+ CCC-. L'approche « Best effort » consiste à sélectionner les sociétés européennes qui ont réalisé des efforts de développement sur les enjeux ESG. L'échelle de notation « Best effort » va de 1 à 5 étoiles. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations.

Les contraintes de sélection mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort,

- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum,

- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels et collectifs

- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans des pays de l'Union Européenne hors zone euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège. L'exposition au risque de change pour des devises hors zone euro restera accessoire.

Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO Stoxx Large. L'équipe de gestion pourra sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG « Best in class » / « Best effort » ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels et collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

METROPOLE Gestion, gérant de portefeuille par délégation d'ODDO BHF Asset Management, utilise un ensemble de moyens externes et internes contribuant à l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds gérés.

- Eikon de Refinitiv :

Les informations récoltées sont celles de la base Eikon de Refinitiv qui compile les données brutes issues des rapports annuels et de développement durable de plus de 5000 sociétés dans le monde ainsi que les controverses issues notamment des agences de presse. Ces données nous permettent d'alimenter notre modèle propriétaire d'évaluation quantitative ESG ainsi que notre évaluation des controverses majeures.

- ISS :

METROPOLE Gestion fait aussi appel à l'agence ISS, qui conseille et met en application les principes de notre politique de vote y compris en matière d'ESG.

- CDP :

METROPOLE Gestion, en tant que signataire du CDP, utilise la base de données quantitative et qualitative du CDP fondée sur les questionnaires envoyés aux entreprises concernant environ 5 000 sociétés dans le monde.

- Rencontres avec les entreprises :

L'équipe de gestion de METROPOLE Gestion rencontre plusieurs centaines d'entreprises par an sur les thématiques financières et ESG et ces données récoltées nous permettent de compléter notre approche quantitative par une analyse qualitative compilée pour chaque société dans notre librairie interne et alimentée de façon collégiale par les membres de l'équipe de gestion.



- Recherche des brokers :

METROPOLE Gestion utilise de manière accessoire la recherche des brokers (financée par la société de Gestion).

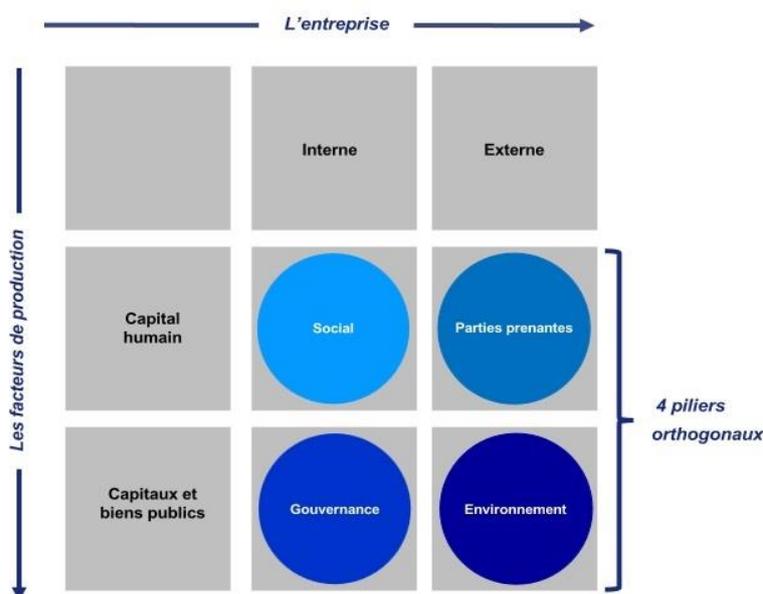
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Socle méthodologique

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises propre à METROPOLE Gestion.

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux.

La grille est fondée sur deux axes : Interne - Externe / Capital humain - Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :



Ces 4 piliers sont équipondérés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive :

Environnement : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur l'écosystème

- Impact du processus de production sur les émissions ;
- Impact du processus de production sur la consommation de ressources ;
- Impact des produits.

Social : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur ses ressources humaines

- Droits fondamentaux ;
- Qualité des conditions de travail (pénibilité, santé et sécurité au travail...) ;
- Développement des collaborateurs et précarité (rémunération, formation et avancement...).

Gouvernance : mesure de la qualité des relations entre dirigeants, actionnaires et conseil d'administration

- Protection des actionnaires, démarche RSE ;
- Efficacité du conseil d'administration ;
- Efficacité de l'exécutif.

Parties prenantes : mesure de la qualité des relations avec les parties prenantes contractuelles et externes

- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Gouvernement et pouvoirs publics ;
- Société civile.

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche Best-in-class) ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche Best effort).

Mesure et agrégation des données

- Utilisation de la base Eikon de Refinitiv (ex Thomson Reuters), une des bases de données extra-financière la plus large (plus de 5000 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant des données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.
- A partir de ces données, construction de 150 indicateurs qui mesurent chaque élément du référentiel en privilégiant les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre (pondération 75% - 25%).
- Notation Best-in-class
- Les résultats obtenus pour chaque indicateur font l'objet d'un classement de la société dans son secteur et d'une normalisation pour obtenir un score de 0 à 100%. Ces scores sont ensuite agrégés pour donner un score à chaque pilier environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui sont équipondérés. Les résultats obtenus pour chaque pilier sont à nouveau agrégés et normalisés pour obtenir des notes globales de 0 à 100%.
- Ces notes globales sont distribuées en plusieurs groupes notés de AAA+ à CCC-.
- Notation Best effort
- La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort. Celle-ci est calculée à partir de la variation de la note globale sur les 3 dernières années, avec des coefficients progressifs (la dernière année a un coefficient 3). Les sociétés sont classées et distribuées en 5 groupes de 1 à 5 étoiles (5 étant la meilleure note Best effort).



- Révision annuelle des notations.
- Les notations sont revues une fois par an au moment de la sortie des rapports annuels et de développement durable des entreprises.

La notation quantitative vérifiée et complétée par :

La prise en compte des controverses en cours :

- L'ensemble des controverses sur les valeurs détenues en portefeuille est remonté et suivi chaque semaine ;
- sur de nouvelles sociétés étudiées et en plus de la note quantitative, les controverses sont analysées sur les trois dernières années ;
- afin d'évaluer l'importance de la controverse, une procédure incluant une grille d'analyse précise a été mise en place ;
- l'apparition d'une controverse ne change pas la notation quantitative de l'entreprise en cours d'année. Selon l'importance de la controverse, c'est le poids dans le portefeuille qui va être modifié jusqu'à une sortie éventuelle du portefeuille.

Un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises (au moins une fois par an pour les entreprises détenues en portefeuille), permettant d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.

Un dialogue collectif par l'intermédiaire d'actions collectives avec d'autres investisseurs.

La méthodologie est appliquée de la même façon quel que soit le secteur d'activité, le pays, la zone géographique. En effet l'approche choisie étant une approche Best-in-class, les sociétés sont comparées entre elles à l'intérieur d'un même secteur, la pertinence ou non d'un indicateur l'est ainsi pour tout le secteur.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Dans le cadre de l'intégration de METROPOLE Gestion au sein d'ODDO BHF Asset Management, nous sommes actuellement dans un processus de refonte de notre stratégie climat afin d'y faire figurer davantage d'indicateurs quantitatifs d'alignement sur une trajectoire 2°C en ligne avec l'Accord de Paris et la stratégie bas-carbone européenne.

Notre stratégie en matière d'alignement 2°C couvre l'ensemble des encours actions gérés par METROPOLE Gestion. Elle diffère de celles de nombreux investisseurs dans la mesure où elle ne repose pas sur l'exclusion systématique des entreprises les plus émettrices de CO₂. Nous considérons au contraire que notre rôle d'investisseur responsable consiste à nous engager auprès des sociétés afin de les inciter à faire de l'alignement sur la trajectoire 2°C une priorité, à plus forte raison pour les

sociétés opérant dans des industries émettrices. Cet accompagnement nous semble être nécessaire afin d'engager la transformation des industries dans leur ensemble plutôt que de les scinder entre les sociétés « vertueuses » et les sociétés « sales ».

Si notre approche valorise une démarche d'amélioration des pratiques des entreprises, nous excluons cependant celles qui se situent au-delà de certains seuils dans les domaines de la production de charbon thermique, de l'exploitation de pétrole et gaz non conventionnels et des pressions exercées sur la biodiversité. Pour plus de renseignements sur notre politique d'exclusion, voir https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_non_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

En ce qui concerne le charbon thermique, nous nous plaçons dans une perspective de sortie progressive avec une sortie totale à horizon 2030 pour les entreprises des pays de l'OCDE, en ligne avec la stratégie d'ODDO BHF Asset Management.

Notre stratégie se fonde en premier lieu sur notre modèle de notation interne qui intègre de nombreux critères relatifs à la réduction des émissions de CO₂ des entreprises. Ces indicateurs reposent sur des données réelles importées de la base de données extra-financières Eikon de Refinitiv :

- Niveau des émissions de CO₂ et de tout autre gaz toxique, politiques de réduction de ces émissions, objectifs de réduction des émissions.
- Gouvernance environnementale déployée, système de management environnemental, certifications.
- Implication des parties prenantes internes et externes : formation des équipes, intégration de la chaîne de valeur, sélection des fournisseurs.

Il convient de rappeler que les sociétés qui affichent des notations ESG trop faibles ou qui ne s'inscrivent pas dans une démarche d'amélioration tangible sont exclues des portefeuilles.

Sur la base de ces indicateurs, le cœur de notre approche Best-in-class / Best effort repose sur l'engagement auprès des émetteurs, notamment via un dialogue direct avec eux. Nous utilisons tout d'abord les performances affichées par les entreprises pour les encourager à poursuivre les efforts entrepris et à prendre de nouvelles initiatives dans les domaines où elles se révèlent déficientes. Ce dialogue permet également d'ajouter une dimension qualitative à notre analyse. La finalité de ce dialogue est de les inciter à accentuer leurs efforts dans la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique de manière à ce qu'elles s'alignent sur la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris.

Notre engagement collectif s'inscrit également dans notre stratégie climat et vise directement à inciter les entreprises à s'inscrire dans la trajectoire 2°C de l'accord de Paris :

En tant que signataire du CDP, METROPOLE Gestion participe chaque année à la « Non Disclosure Campaign » qui cible les entreprises qui ne divulguent pas un niveau d'informations satisfaisant sur les problématiques de changement climatique, de protection des forêts et de préservation de l'eau. Nous participons également depuis plusieurs années à la campagne « CDP Science Based Targets Campaign » qui exige des entreprises qu'elles se fixent des objectifs validés scientifiquement



d'alignement sur une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Nous sommes également engagés au sein du Climate Action 100+ dans un dialogue collectif auprès de la société HeidelbergCement afin de l'accompagner dans son processus de décarbonation et l'atteinte de son objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Le groupe cimentier allemand figurant parmi les leaders mondiaux de son industrie, il contribue à déterminer les standards de l'industrie afin de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie de METROPOLE Gestion a été développée au point 3.3.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La mise à jour des notes est réalisée une fois par an. La gestion des controverses a été détaillée au point 3.3.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Les fonds ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE relèvent des produits promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement SFDR.

METROPOLE Gestion a mis en place dans sa gestion action, un seul processus global et intégré : la gestion Value Responsable. Le même processus de gestion est ainsi appliqué aux fonds faisant l'objet de ce Code de transparence.

Notre objectif est d'encourager et d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients à mettre en place une croissance durable sur le long terme quel que soit leur secteur d'activité.

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG. De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.



L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Enfin les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

La construction du portefeuille est prise dans le cadre d'une décision collégiale de l'équipe de gestion en pondérant chaque titre en fonction de la décote du titre, de la qualité de son bilan et de ses qualités ESG. L'équipe de gestion adopte enfin une stricte discipline de vente en cas d'atteinte des objectifs de valorisation ou en cas de dégradation des qualités de l'entreprise en matière d'ESG ou de controverse majeure.

Un processus de gestion global et intégré : le Value Responsible

Le processus de gestion peut être schématisé de la manière suivante :

❖ Présélection

Réduction de l'univers d'investissement selon trois critères successifs :

- Elimination des sociétés faisant l'objet de notre politique d'exclusion ;
- élimination des sociétés les plus mal notées selon la notation ESG Best-in-class / Best effort basée sur notre référentiel propriétaire ou faisant l'objet d'une controverse majeure ;
- sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle en utilisant pour chaque métier les mêmes critères de valorisation que les industriels du secteur répertoriés dans notre base de données propriétaire des transactions passées.

❖ Evaluation

Calcul de la valeur industrielle, analyse de la solidité d'une entreprise et rencontre du management :

- Analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyses financière, extra-financière et bilancière ;
- dialogue avec les dirigeants des entreprises sur les 3 aspects ;
- déterminer un ratio de valorisation conforme au métier ;
- évaluer les risques et opportunités ESG.

❖ Identification des catalyseurs

Anticiper les changements de statut boursier du titre sélectionné propres à réduire la décote de valorisation :

- Identifier des catalyseurs financiers et extra-financiers, controverses nouvelles ou changements de la note extra-financière.

❖ Entrée d'un titre

Entrée selon une décision collégiale et pondération de chaque titre en fonction de la décote et des catalyseurs :

- Composition du portefeuille de valeurs décotées présentant un réel potentiel de plus-value, une qualité du bilan et des qualités ESG ;
- des portefeuilles purs et concentrés.

❖ Sortie d'un titre

Stricte discipline de vente :

- Quand l'objectif de valorisation des titres est atteint ;
- lorsque les catalyseurs identifiés ne se réalisent pas ;
- en cas de forte dégradation de la note extra-financière ;
- en cas d'apparition d'une controverse significative.

Pour les fonds ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE, les contraintes de sélectivité mises en place en matière d'ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues ;
- le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.



Ce processus de gestion se décline pour chaque fonds visé par ce Code de transparence comme indiqué dans le tableau ci-après.

	Style de Gestion	Intégration ESG	Exclusions	Engagement	Impact (mesures de performance ESG)	Note ESG moyenne du portefeuille	Rating minimum	Classification SFDR
ODDO BHF METROPOLE Sélection	Stock picking Value Responsable Toutes capitalisations Actions des pays de l'Union européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège avec une notation ESG et de capitalisation boursière supérieure à 100 millions d'euros moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥ +++	8
ODDO BHF METROPOLE Euro SRI	Stock picking Value Responsable Grandes capitalisations Zone euro	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de grande capitalisation en zone euro avec une notation ESG moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥ +++	8
METROPOLE ODDO BHF Small Cap Value	Stock picking Value Responsable Capitalisations entre 100 M€ et 4 000 M€ Actions des pays de l'Union européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège avec une notation ESG et une capitalisation boursière comprise entre 100 millions et 4 milliards d'euros moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥ +++	8

4.2 Prise en compte des risques climatiques dans la gestion des portefeuilles

Dans la construction même de la notation de notre univers d'investissement, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits aux paragraphes 3.3 et 3.4.

35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- ❖ Risques physiques induits par le changement climatique ;
- ❖ risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;

- ❖ opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- ❖ compatibilité trajectoire 2 degrés ;
- ❖ conséquences des changements climatiques et des évènements météo extrêmes ;
- ❖ évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- ❖ cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- ❖ mesures d'émissions de GES.

La prise en compte de ces enjeux est ainsi insérée dans la notation même des entreprises et par conséquent dans leur sélection et dans la construction même des portefeuilles.

4.3 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?

Oui, les fonds ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE ont défini deux indicateurs à surperformer par rapport à leur univers ESG de référence dans le cadre du label ISR. Il s'agit des indicateurs suivants :

- ❖ Pourcentage de femmes dans le conseil d'administration
- ❖ Nombre de membre indépendants dans le conseil d'administration

Dans le cadre du rapprochement entre METROPOLE Gestion et le groupe ODDO BHF intervenu en 2021, METROPOLE Gestion a adopté le socle commun d'exclusion du groupe ODDO BHF Asset Management

4.4 Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, les fonds présentés dans ce code ne sont pas investis dans des organismes solidaires.

4.5 Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds présentés dans ce Code de transparence ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titre.

4.6 Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?

ODDO BHF METROPOLE EURO SRI peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice, ou une valeur spécifique. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures. Ces instruments sont utilisés pour couvrir le compartiment ou pour permettre une intervention d'investissement par le biais de futures ou d'options, propres à optimiser le taux d'exposition au marché actions de la zone euro. Si les valeurs ou les indices baissent, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI pourra souscrire des options de vente ou pourra vendre des futures pour couvrir le compartiment ou la valeur concernée.



La durée de vie des instruments dérivés utilisés ne pourra pas être supérieure à 2 ans. ODDO BHF METROPOLE EURO SRI n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures. Ces instruments sont utilisés pour couvrir le compartiment ou pour permettre une intervention d'investissement par le biais de futures ou d'options, propres à optimiser le taux d'exposition au marché actions des pays de l'Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Royaume-Uni. Si les valeurs ou les indices baissent, ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE pourra souscrire des options de vente ou pourra vendre des futures pour couvrir le compartiment ou la valeur concernée. La durée de vie des instruments dérivés utilisés ne pourra pas être supérieure à 2 ans. ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

ODDO BHF METROPOLE SELECTION peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique. Les instruments dérivés utilisés à cette fin sont les options listées et les futures. Ces instruments sont utilisés pour couvrir le compartiment ou pour permettre une intervention d'investissement par le biais de futures ou d'options, propres à optimiser le taux d'exposition au marché actions des pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Royaume-Uni. Si les valeurs ou les indices baissent, ODDO BHF METROPOLE SELECTION pourra souscrire des options de vente ou pourra vendre des futures pour couvrir le compartiment ou la valeur concernée.

La durée de vie des instruments dérivés utilisés ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

La catégorie d'action USD Hedged utilise les instruments dérivés et contrats financiers suivants :

L'USD étant la devise de référence, cette catégorie d'action utilisera des instruments dérivés de gré à gré de façon à tendre vers une couverture systématique et totale (dans la fourchette de 95% - 105%) de l'exposition au risque de change par rapport à l'euro. Ces instruments sont conclus dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Ces contrats (forward de change ou de swap de change) sont régis par des conventions-cadre de l'ISDA ou de la FBF. La conclusion de contrats financiers avec une ou plusieurs contreparties peut, en cas de défaillance de l'une d'elle, entraîner une baisse de la valeur liquidative de cette catégorie d'action (voir la définition du risque de contrepartie).

L'exposition en cas de défaillance de la contrepartie étant limitée dans le cadre d'un forward ou d'un swap de change, il n'est pas prévu de réduire systématiquement ce risque par la mise en place d'appels de marge entre le compartiment et chaque contrepartie. Le rapport annuel de la SICAV indiquera l'identité de la (ou des) contrepartie(s) à ces instruments dérivés et la description des risques de change couverts.

Il sera précisé, en outre, l'existence ou non de garanties financières reçues en vue de réduire le risque de contrepartie. Le cas échéant, ces garanties financières auront les caractéristiques suivantes :

- elles seront échangeables sur des marchés liquides,
- elles feront l'objet d'une évaluation a minima quotidienne,
- elles seront indépendantes de la contrepartie,
- elles bénéficieront d'une note de crédit a minima BBB,
- elles donneront lieu à une pleine exécution par la SICAV à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci,
- elles ne pourront être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les risques et coûts spécifiques dus à la couverture n'impactent que la la catégorie d'action USD Hedged.

4.7 Le fonds investit-il dans les OPC ?

ODDO BHF METROPOLE SELECTION

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications.

ODDO BHF METROPOLE SELECTION est investi uniquement dans des OPCVM français ou européens. ODDO BHF METROPOLE SELECTION peut investir dans les OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF.

ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications.

ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE est investi uniquement dans des OPCVM français ou européens. ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE peut investir dans les OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF.

ODDO BHF METROPOLE EURO SRI

La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications. ODDO BHF METROPOLE EURO SRI est investi uniquement dans des OPCVM français ou européens. ODDO BHF METROPOLE EURO SRI peut investir dans les OPCVM gérés par le Groupe ODDO BHF.



5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Le processus de gestion du fonds présenté répond de façon systématique à une double filtre de sélection ESG : un premier filtre d'exclusions à travers l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management, et un second filtre d'analyse interne grâce à la méthodologie d'analyse ESG de METROPOLE GESTION.

Pour s'assurer du respect de ces règles, une procédure de contrôle à deux niveaux est mise en place :

Par l'équipe de gestion

L'équipe d'analyse ESG d'ODDO BHF Asset Management transmet l'ensemble des listes d'exclusion à l'équipe de gestion en charge du fonds ISR.

L'équipe de gestion procède également à la vérification régulière du respect de l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement pour les fonds concernés par le label ISR.

Par le contrôle indépendant de la société de gestion

Les contrôles de conformité des portefeuilles en matière de règles ESG sont réalisés au fil de l'eau avant chaque transaction (pré-trade) et quotidiennement en post-trade.

Les contrôles pré-trade :

- Les listes d'exclusion sont configurées dans le module de conformité pré-négociation (Bloomberg AIM). Cette fonctionnalité permet de bloquer la transmission des ordres à la table de négociation et donc leur exécution en cas de non-conformité.
- Le blocage des transactions sur les titres ne respectant pas une notation ESG minimale selon les critères de sélectivité décrits dans le point 3.1 est également réalisé par le système Bloomberg AIM.

Les contrôles post-trade :

- Un contrôle de sélectivité, c'est à dire de respect de la note ESG minimale des titres selon les critères décrits au point 3.1, notamment en cas de dégradation éventuelle de la note après l'achat du titre, est réalisé.
- Les équipes de contrôle vérifient le respect de l'amélioration de la notation ESG moyenne du portefeuille par rapport à son univers ESG de référence.
- Le contrôle des investissements autorisés en fonction de la politique d'exclusion est également effectué.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Les fonds visés par ce Code de transparence font l'objet d'un calcul de notation ESG (calcul d'une notation moyenne par portefeuille) qui peut se comparer à leur univers de référence.

Celle-ci est publiée sur la fiche de reporting mensuel des fonds ODDO BHF METROPOLE Sélection, ODDO BHF METROPOLE Euro SRI et ODDO BHF METROPOLE Small Cap Value

D'autre part, l'empreinte carbone des trois fonds est publiée sur chaque reporting mensuel ainsi que l'empreinte carbone de son indice de référence.

L'empreinte carbone est calculée en tonne équivalent CO₂ par an et millions d'euros de chiffre d'affaires. Le périmètre de calcul intègre les émissions de scope 1 et scope 2.

Le scope 1 (émissions directes) regroupe les émissions de gaz à effet de serre (GES) directement liées à la fabrication d'un produit. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO₂ ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1.

Le scope 2 (émissions indirectes) regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (telle que l'électricité utilisée pour alimenter les usines où le produit est conçu).

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Dans le cadre du label ISR les compartiments ODDO BHF METROPOLE SELECTION, ODDO BHF METROPOLE EURO SRI et ODDO BHF METROPOLE SMALL CAP VALUE ont défini deux indicateurs à surperformer par rapport à leur indice de référence. Il s'agit des indicateurs suivants :

- ❖ Pourcentage de femmes dans le conseil d'administration
- ❖ Nombre de membre indépendants dans le conseil d'administration

En outre l'empreinte carbone des trois fonds est publiée sur chaque reporting mensuel ainsi que l'empreinte carbone de son indice de référence selon la méthodologie décrite dans la section 6.1.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds

Les informations sur la gestion ISR des fonds de ce code de transparence sont disponible avec le lien suivant : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_non_professionnel/fundspage



AVERTISSEMENT

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des quatre sociétés de gestion juridiquement distinctes ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF PRIVATE EQUITY (France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne) et ODDO BHF AM Lux (Luxembourg). Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité exclusive de chaque distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel doit consulter un conseiller en investissement avant d'investir dans une stratégie. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les stratégies présentées ne sont pas autorisées à la commercialisation dans tous les pays. L'investisseur est informé que les stratégies présentent un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuilles. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable.

Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS.

Bien que ODDO BHF Asset Management et ses fournisseurs d'informations, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les "Parties ESG"), obtiennent des informations (les "Informations") de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et décline expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante de tout instrument ou produit financier ou indice. En outre, aucune des informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de bénéfices), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

©2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

EUROSIF ET LES FORUMS NATIONAUX SUR L'INVESTISSEMENT DURABLE (dits SIF) IMPOSENT DE RESPECTER LES EXIGENCES SUIVANTES :

- Eurosif est responsable de la gestion et de la publication du Code de transparence.
- En Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein et en Suisse, le Forum sur l'investissement durable (« Forum Nachhaltige Geldanlagen e.V. » ou FNG)
- Eurosif et le FNG publient les réponses au Code de transparence sur leurs sites Web.
- En coopération avec le FNG, Eurosif décerne un « logo de transparence » aux fonds qui ont respecté le Code et qui ont soumis une réponse. Le logo peut être utilisé à des fins promotionnelles en respectant les instructions du manuel sur le logo et en mettant à jour le code, sachant que celui-ci l'est chaque année.
- Eurosif s'engage à passer régulièrement en revue le Code. Ce processus est transparent et participatif.

EUROSIF

Acronyme de « European Sustainable and Responsible Investment Forum », Eurosif est une association paneuropéenne qui se consacre à la promotion du développement durable au sein des marchés financiers européens.

Eurosif travaille en partenariat avec les Forums de l'investissement durable (« Sustainable Investment Fora » ou SIF) de chaque pays européen avec le support et la participation de ses membres. Ces derniers couvrent l'ensemble des domaines situés tout au long de la chaîne de valeur du secteur de la finance durable. Ses autres membres proviennent de pays qui ne disposent pas de SIF.

Les investisseurs institutionnels y sont tout autant représentés que les gestionnaires d'actifs, les organismes de recherche sur le développement durable, les établissements scientifiques et les organisations non gouvernementales. Les membres d'Eurosif représentent un total d'encours de l'ordre de 1 000 milliards d'euros. L'ensemble des organisations en Europe qui se consacrent à l'investissement durable peuvent adhérer à Eurosif.

Cet organisme tient sa réputation à son engagement ferme en faveur de l'investissement durable et responsable. Ses domaines d'expertise sont notamment les politiques publiques, la recherche et la mise en place de plateformes destinées à promouvoir les meilleures pratiques en matière d'investissement durable. Pour obtenir davantage d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet www.eurosif.org.



Actuellement, les forums nationaux de l'investissement durable sont les suivants :

Dansif, Danemark

Finsif, Finlande

Forum Nachhaltige Geldanlagen e.V. * (FNG) eV, Allemagne, Autriche, Liechtenstein et Suisse

Forum per la Finanza Sostenibile * (FFS) , Italie

Forum pour l'Investissement Responsable * (FIR), France

Norsif, Norvège

Spainsif *, Espagne

Swesif *, Suède

UK Sustainable Investment and Finance Association * (UKSIF), Royaume-Uni

Vereniging van Beleggers voor Duurzame Ontwikkeling * (VBDO), Pays-Bas

* Membre de l'Eurosif

Vous pouvez prendre contact avec l'Eurosif en appelant au +32 2 743-2947 ou en écrivant à l'adresse : contact@eurosif.org. Eurosif A.I.S.B.L. Avenue Adolphe Lacomblé 59 1030, Schaerbeek

Avertissement - Eurosif n'assume aucune responsabilité juridique pour les erreurs, les informations incomplètes ou trompeuses fournies par les signataires dans leurs commentaires sur le Code européen de transparence sur les fonds d'investissement durable. Eurosif n'offre pas de conseils financiers et ne soutient pas d'investissements, d'organisations ou de personnes spécifiques. Veuillez également prendre note de la clause de non-responsabilité à l'adresse www.forum-ng.org/en/impressum.html.



ODDO BHF Asset Management SAS

12 boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09 France
am.oddo-bhf.com